Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203137-20260227-202602004-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

Commune de SAINT MARTIN DES PRES

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 10
Date de convocation : 19/02/2026

Délibération du conseil municipal

Vendredi 27 février 2026 à 18 heures 30

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DES PRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sans public, sous la présidence de Monsieur Christian LE RIGUIER, Maire.
PRESENTS : Christian LE RIGUIER, Patrice ALLENO, Marcel LE BIHAN, Alexandra LAHAY, Vincent LOHEAC, Valérie SERANDOUR, Valérie CHELIN, Christophe COLLIN, Corinne POCHON, Pierre-Yves SIMON
ABSENTE EXCUSEE : Marianne ROUSSEAU (procuration à Pierre-Yves SIMON)
SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandra LAHAY

N°202602004 - AFFECTATION DES RESULTATS

1 – Budget Principal

A l'unanimité, le conseil municipal, après avoir entendu les CFU de l'exercice 2025 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice de clôture de 169 609.30 € et après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE	
Excédent……..	169 609.30 €
Déficit……..	
AFFECTATION DU RESULTAT	
- Apurement du déficit de la section d'investissement (compte 1068)	-7 339.96 €
Solde disponible affecté comme suit :	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	162 269.34 €

2- Budget Restaurant

A l'unanimité, le conseil municipal, après avoir entendu les CFU de l'exercice 2025 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice de clôture de 582.36 € et après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE	
Excédent……..	582.36 €
Déficit……..	
AFFECTATION DU RESULTAT	
- Apurement du déficit de la section d'investissement (compte 1068)	582.36 €
Solde disponible affecté comme suit :	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	€

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203137-20260227-202602004-DE

3- Budget boulangerie

A l'unanimité, le conseil municipal, après avoir entendu les CFU de l'exercice 2025 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice de clôture de 251.80 €et après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE	
Excédent……..	251.80 €
Déficit……..	
AFFECTATION DU RESULTAT	
- Apurement du déficit de la section d'investissement (compte 1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	251.80 €

Pour copie conforme
Le Maire,

L'Adjoint délégué

Certifié exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en Préfecture le 6 - MAR. 2026
et de sa publication le 6 - MAR. 2026
Le Maire

L'Adjoint délégué